

SOMMAIRE :

- La poursuite de la lutte contre les violences conjugales par la loi du 30 juillet 2020
- L'Etat encourage les abandons de loyers !
- Les travaux d'installation d'un système de climatisation constituent un ouvrage
- Vidéo sur une réflexion d'actualité

LES SITES QUI VOUS SERONT UTILES :

- **Juridique:** [Mort de Shaoyao Liu : la cour d'appel confirme le non-lieu accordé au policier](#)
- **Pratique:** [Le ministre Julien Denormandie dévoile un "logo pour repérer les produits frais et locaux"](#)
- **Sciences :** [Que sentait Paris au XVIIe siècle ? Des chercheurs créent une encyclopédie des odeurs du passé](#)
- **Cinéma:** [Une chanson de Dalida est dans la BO du prochain James Bond](#)

☐ LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES PAR LA LOI DU 30 JUILLET 2020



S'il avait fallu emporter la conviction des esprits critiques quant à la portée et la mise en œuvre du Grenelle des violences conjugales c'est chose faite.

En effet, les propositions émises lors de ce sommet sont progressivement intégrée au sein de notre corpus législatif. [Lire la suite...](#)

NOS VIDÉOS :

La vidéo de la semaine



☐ L'ETAT ENCOURAGE LES ABANDONS DE LOYERS !



Le Gouvernement l'avait annoncé.
Les députés l'ont fait.
L'Etat encourage les abandons de loyers !
[Lire la suite...](#)

#ON REpond A VOS QUESTIONS

Q: Comment bénéficier de la prime pour l'achat d'un vélo ?

R: La Métropole de LYON propose une aide de 50% du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique dans la limite de 500€, pour tout achat entre le 17 mars 2020 et le 31 décembre 2020.

Il est nécessaire d'être âgé de plus de 16 ans, d'habiter l'une des 59 communes de la Métropole de LYON et avoir acheté son vélo chez un commerçant de la métropole.

Plus d'informations sont disponibles sur :
<https://www.grandlyon.com/pratique/faq-deplacements.html>

☐ LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION CONSTITUENT UN OUVRAGE



La Cour de cassation, dans un arrêt récent du 12 novembre 2020, rappelle qu'un contrat de fourniture et de pose d'une installation de chauffage incluant la fourniture et la mise en place de toute l'installation de climatisation revêt la qualification d'ouvrage, que le paiement du solde des travaux joint à la prise de possession du système de chauffage vaut réception tacite et qu'enfin, les désordres résultant d'un matériel inadapté aux besoins du logement et générant des pannes répétées revêtent un caractère décennal.

Pensée de la semaine : « Faire rire, c'est faire oublier. Quel bienfaiteur sur la terre, qu'un distributeur d'oubli ! », Victor Hugo, poète, dramaturge, écrivain, romancier et dessinateur romantique (1802 – 1885)